

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_020 : EXTENSION DE L'AIDE À L'INSTALLATION DE SALARIÉS AUX DIRIGEANTS DE START-UP

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENKO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_020 : EXTENSION DE L'AIDE À L'INSTALLATION DE SALARIÉS AUX DIRIGEANTS DE START-UP

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Dès 2017, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a souhaité répondre aux difficultés d'implantation sur le territoire de salariés aux profils stratégiques ou liés à une compétence particulière, essentiels au développement et à la pérennisation des entreprises locales. Une aide forfaitaire de 4 000€ a ainsi été instaurée visant à lever d'éventuels freins à l'installation et donc au recrutement de salariés clés, en offrant un levier financier incitatif à leur installation sur le territoire albigeois. Aujourd'hui, il apparaît que le règlement du dispositif initial, consacré aux effectifs salariés, exclut de fait les dirigeants de start-up. Une extension du dispositif à leur profit contribuerait à limiter les pertes de start-up qui comme la chambre régionale des comptes l'a exprimé dans son rapport sont attirées par la métropole toulousaine aux dépens de notre territoire.

Les start-up sont des projets à fort potentiel de croissance, développant une technologie ou un service innovant avec un besoin de financement substantiel. C'est une source importante de la croissance actuelle et à venir. Au-delà des métropoles, le développement des start-up est un enjeu pour tous les territoires.

Au fil des ans, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a structuré l'accompagnement de ces start-up, de la détection des idées au développement des entreprises créées en passant par l'hébergement de ces projets. Une part importante des start-up issues de l'incubateur de Mines Albi mais également de la couveuse InnoProd Start ont des dirigeants issus de territoires autres que l'Albigeois.

La difficulté majeure réside dans notre capacité à ancrer localement ces entreprises et leurs dirigeants. Lors du démarrage de l'activité, les start-up s'appuient bien souvent sur leurs seules compétences. Une extension du dispositif d'aide à l'installation aux dirigeants de start-up, plébiscité par les entreprises qui ont pu en faire bénéficier leurs salariés, apparaît comme un levier d'accompagnement supplémentaire.

Les conditions d'octroi du dispositif initial seront conservées :

- déménagement supérieur à une distance de 60km entre le domicile précédent et la nouvelle adresse d'installation,
- nouveau domicile implanté sur le territoire de l'agglomération.

L'aide forfaitaire unique de 4 000 € ne sera versée qu'à réception des documents justificatifs suivants :

- extrait Kbis de moins de trois mois,
- justificatif de domicile précédent du bénéficiaire,
- justificatif de nouveau domicile du bénéficiaire,
- coordonnées bancaires du bénéficiaire

A réception de l'ensemble des pièces, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'acquittera de sa contribution en un versement unique, directement sur le compte du dirigeant concerné.

Dans le cas de bénéficiaires dirigeants de start-up, une note en Bureau communautaire sera présentée et donnera lieu à la signature d'une décision par la présidente de l'agglomération. Il n'y aura pas lieu de procéder à la signature d'une convention tripartite entre la communauté d'agglomération, l'entreprise et le dirigeant comme cela est le cas pour des bénéficiaires salariés. Le dirigeant bénéficiaire sera tenu de répercuter l'aide communautaire sur le coût global de son installation sur le territoire. Toute aide inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée par le dirigeant.

Il pourra être demandé le remboursement de l'aide en cas de démission d'un dirigeant ou de départ de l'entreprise du territoire, intervenu dans un délai de deux ans à compter de la validation de la décision par la Préfecture.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2017 relative à l'aide au recrutement et à l'installation de salariés,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération de l'Albigeois ambitionne de maintenir les start-up sur le territoire et de permettre leur développement en offrant un levier financier incitatif à leur installation,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 46 voix pour, 1 voix contre

Monsieur Frédéric CABROLIER

APPROUVE l'extension du dispositif d'aide à l'installation des salariés aux dirigeants de start-up.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer tout acte afférent.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY